

Conseil de Paris des 29 & 30 mars 2010

Projet de délibération 2010 DU 36 – SG 61
Vœu relatif à la place René Cassin

déposé par Jacques Boutault et les éluEs du groupe Les Verts

D'après l'enquête réalisée en octobre 2006 par l'institut Ipsos sur le profil des usagers du site des Halles, ces derniers sont 55 % à plébisciter la place René Cassin, comme lieu d'intérêt urbain majeur.

En effet, celle-ci offre, dans l'un des quartiers les plus denses et les plus animés de Paris, un lieu d'une valeur inestimable, dans un vaste espace lumineux. Les Parisiens et les visiteurs apprécient particulièrement la « grosse tête » œuvre du sculpteur Henri Miller, maintes fois photographiées dans la perspective de l'église Saint Eustache et qui donne à cette place une notoriété internationale.

De par, sa structure circulaire si particulière, en forme d'amphithéâtre et grâce à son appropriation par les usagers, la place René Cassin est une agora, véritable « forum » du site des Halles. Au fil des ans, visiteurs et riverains ont adopté cet espace, devenu un lieu de rencontres entre les habitués des Halles, tous milieux sociaux confondus - qu'ils viennent du cœur de Paris ou des confins de l'Île-de-France. Spectacles de rues, jeux et animations diverses y sont régulièrement organisés.

La réponse faite par la Ville de Paris à la commission d'enquête relative à la déclaration d'utilité publique portant sur la réserve émise au sujet du maintien de la place René Cassin est insatisfaisante car l'état d'esprit actuel sous forme d'amphi théâtre ne peut être conservé si l'on ne maintient pas sa déclivité et sa surface actuelle, nécessaires à la préservation de son usage.

Aussi, sur proposition de Jacques Boutault et des éluEs du groupe « Les Verts », le conseil de Paris émet le vœu que :

- **La surface et la déclivité de la place René Cassin soient préservées.**